

Mort sur son scooter

Publié le samedi 14 février 2015 à 03H00

Le conducteur d'un deux-roues a perdu la vie hier, à Nouméa, après avoir percuté une voiture arrêtée à un feu rouge, au croisement de la rue Bénébig et de la rue Taragnat. Ni la vitesse, ni l'alcool ne seraient en cause.



Esther Cunéo

Photo M.Ch

Une vingtaine de passants sont arrêtés hier, en début de soirée, au croisement de la rue Taragnat et de la rue Bénébig. Entre état de choc et incrédulité, ils regardent les secours s'activer autour d'un corps inanimé, étendu au milieu de la chaussée. Malgré les efforts de l'équipe du Samu, qui a tenté de ranimer la victime pendant près d'une heure, l'homme, âgé de 44 ans, est décédé à 18 heures. « Tout a été fait pour le sauver », constate un pompier présent sur place, le visage grave.

Une heure plus tôt, la victime roulait encore tranquillement, au guidon de son scooter, dans la rue Bénébig. A l'heure actuelle, la raison pour laquelle le conducteur du scooter est venu percuter une voiture, arrêté au feu rouge, juste en face de la pharmacie de la Vallée-des-Colons, est inconnue.

Casque. Le choc est violent. Le corps de la victime est projeté contre l'arrière du véhicule, et se retrouve au sol, inanimé. Selon la police et des témoins présents sur les lieux de l'accident, le conducteur du scooter portait un casque au moment des faits et ne roulait pas à une vitesse excessive. L'alcool ne serait pas non plus en jeu. Selon des agents de police présents sur place, l'accident serait imputable à « une simple erreur de conduite », qui aura été fatale au conducteur.

Livide. A 18 h 15, le Samu quitte les lieux. Et le corps, recouvert d'un drap blanc, est installé dans le véhicule de transport funéraire. Les axes Bénébig et Taragnat, bloqués pendant le temps de l'intervention, sont libérés. Le conducteur du véhicule que le scooter est venu percuter, prend le volant, livide. Au coucher du soleil, la circulation peut reprendre ses droits.

Martin Chouraqui